

CAUSE D'ARBITRAGE

ENTRE :

LE RÉCLAMANT NUMÉRO 8010

-et-

**L'ADMINISTRATEUR DU
RÈGLEMENT DES RECOURS COLLECTIFS RELATIFS À L'HÉPATITE C**

Conseillers juridiques :

Réclamant numéro 8010 en personne

Mme Belinda A. Bain

Conseillère juridique représentant l'Administrateur

DÉCISION

Le réclamant numéro 8010 est décédé le 16 juillet 1992. Sa belle-soeur a présenté sa réclamation en vertu du Régime à l'intention des transfusés dans le cadre du Règlement des recours collectifs relatifs à l'hépatite C (1986-1990) au nom de la succession du réclamant numéro 8010. La réclamation a été rejetée parce que le médecin de famille était de l'avis que le décédé avait été infecté par l'hépatite C avant le 1^{er} janvier 1986. Le docteur Ciurria avait traité le décédé entre 1977 et 1992. Le patient avait contracté une cirrhose du foie avant la transfusion.

La période visée par les recours collectifs se situe entre le 1^{er} janvier 1986 et le 1^{er} juillet 1990.

Aucune preuve médicale contraire n'a été présentée relativement à cette demande d'arbitrage. Je dois rejeter à contre-coeur cette demande d'arbitrage.

FAIT à Toronto, ce 18^e jour de janvier 2006.

Signature sur original

L'honorable Robert S. Montgomery, c.r.

Arbitre